

**EYSINES – Requalification du Centre Bourg
marché de maîtrise d'œuvre n° M 07 0392 U**

Avenant n°1

ENTRE les soussignés,

Monsieur VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2008/0199 du conseil de Communauté en date du 18 avril 2008 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cédex,

d'une
part,

et

Le groupement BARSACQ / GOUYOU BEAUCHAMPS / SOGREALH / PERIOLE, dont le mandataire est Madame Graziella Barsacq, domiciliée au 27, rue des Vignes à Floirac,

d'autre
part,

il a été tout d'abord rappelé que :

Par marché n° M 07 0392 U, le groupement Barsacq s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux la maîtrise d'œuvre de la requalification du Centre Bourg d'Eysines.

Le montant provisoire des honoraires du maître d'œuvre s'élevait à la conclusion du contrat à 151 795.04 € HT (tranche ferme et conditionnelle) hors OPC soit 181 546.87 € TTC, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 785 824 € HT (valeur juin 2007),

il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : objet de l'avenant

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2 : coût prévisionnel des travaux

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était de 1 785 824 € HT (valeur juin 2007).

Au cours de la phase conception de l'Avant Projet Infrastructure, la commande de la ville été modifiée consécutivement aux élections municipales et le projet a été remanié de façon substantielle avec un effort sur le paysagement des équipements et des espaces dans une visée esthétique et fonctionnelle.

Les nouveaux aménagements complémentaires à prendre en compte sont les suivants :

- Elargissement de la rue de Verdun à 15,40m,
- Elargissement de la rue du Capitaine Guiraud à 13m,
- Traitement des trottoirs rue Laharry et rue Picot (réalisé en régie CUB – non comptabilisé dans l'enveloppe travaux),
- Restructuration de la rue du Docteur Barrière,
- Création d'une voie de desserte du parc de stationnement (réalisé en régie CUB – non comptabilisé dans l'enveloppe travaux),
- Traitement de l'entrée de la Poste,
- Réalisation square des Sasafras et allée piétonne.

Le coût prévisionnel des travaux à la remise d'un deuxième Avant Projet porte l'enveloppe des travaux à 2 660 621 € HT (valeur juillet 2008) dont 854 688 € HT de travaux ville sur secteur de la communauté urbaine, soit 1 805 933 € HT de travaux CUB sur secteur CUB. Ce dernier montant représente le coût des travaux strictement de compétence communautaire.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur les travaux de la communauté urbaine et de la ville en secteur CUB en phase conception pour des raisons d'homogénéité mais conformément au marché elle ne porte que sur les travaux CUB en phase réalisation. Le suivi des travaux de compétence ville sur secteur CUB fait l'objet d'un marché distinct ville.

ARTICLE 3 : forfait de rémunération

Eu égard à la modification du programme des équipements et des travaux qui en découlent, le forfait de rémunération (tranche ferme + tranche conditionnelle) est porté à 173 892,87 € HT (sur la base de l'enveloppe travaux désactualisée valeur juin 2007 selon l'index TP 01 : 2 426 756,97 € HT) en raison de la complexité accrue des aménagements remaniés et du travail supplémentaire ayant conduit à la validation des deux versions de l'Avant Projet Infrastructure.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux